

LA BAISSÉ DES ÉFFECTIFS DES COLLÈGES DU TERRITOIRE

Un constat implacable

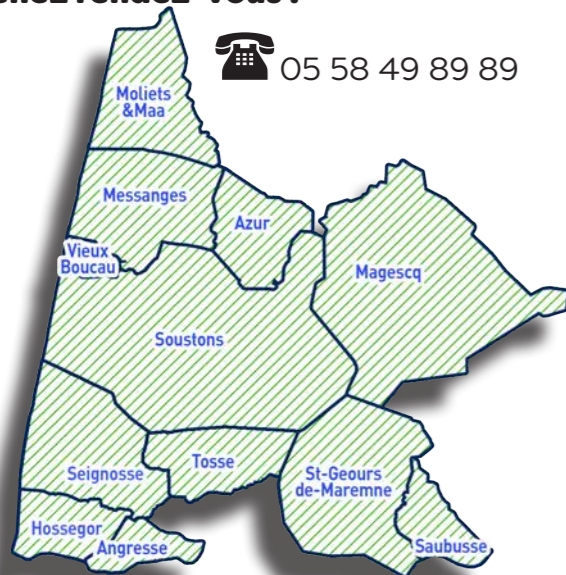
COMMUNE	Effectifs 2013	Effectifs 2014	Effectifs 2015	Effectifs 2016	Effectifs 2017	Variation
Capbreton	708	698	631	620	631	- 11%
St Geours de Maremne	443	448	481	510	505	+14%
St Vincent de Tyrosse	502	487	497	521	516	+ 3%
Soustons	498	496	469	465	470	- 6%

FOND D'ÉQUIPEMENT DES COMMUNES

Depuis 2015, le Fond d'équipement des communes a permis de soutenir différents projets sur le territoire du canton du Marensin Sud.

COMMUNE	PROGRAMME
Angresse	Extension du hangar des services techniques et aménagement de ses abords
Azur	Travaux de réhabilitation de bâtiments communaux
Magescq	Extension des ateliers municipaux et divers équipements
Messanges	Réfection des bassins de la piscine municipale
Moliets-et-Maâ	Achat d'un tracteur et d'un broyeur forestier
Saubusse	Installation de panneaux photovoltaïques et édification de 2 hangars
Saint-Geours-de-Maremne	Opération de restauration du clocher de l'église
Seignosse	Réalisation d'une aire de jeux extérieure
Soorts-Hossegor	Travaux de l'église
Soustons	Création de 16 jardins familiaux
Tosse	Travaux de réhabilitation de la mairie
Vieux-Boucau	Aménagement du monument aux Morts

Les conseillers départementaux sont à votre disposition.
Prenez rendez-vous :



☎ 05 58 49 89 89

Evaluation des syndicats mixtes du département

Alors que la loi NOTRe a retiré la compétence générale aux départements, le département des Landes a joué les équilibristes pour rester partie prenante des nombreux syndicats du territoire en modifiant les statuts et introduisant un objectif de «solidarité territoriale». Afin de jauger la politique des syndicats, le groupe Couleurs Landes a demandé une commission d'évaluation. Ainsi ce sont 30 ans de politiques du département qui ont été étudiées. Alors que le département a injecté 4,2 M€ dans les syndicats pour la seule année 2015, la demande d'évaluation était apparue une nécessité par notre groupe.

GOLF DE TOSSE

Après un dialogue territorial fantoche, un point d'avancement sur ce projet impactant pour tout le territoire.

COLLÈGE D'ANGRESSE

La baisse des effectifs de collégiens sur le territoire amène à s'interroger sur la pertinence d'un nouveau collège.

MARS 2017

Lettre d'information des conseillers départementaux
Lionel Camblanne & Anne-Marie Dauga

LA LETTRE

du Marensin Sud

GOLF DE TOSSE

Un projet qui avance dans l'obscurité

Alors qu'en 2014 (Magazine XL du Conseil Général N°33 de novembre 2014), le Département indiquait que le complexe golfique serait financé par 70 m€ d'investissements publics, il semble aujourd'hui avoir discrètement changé d'avis : aujourd'hui, au sein du projet, les équipements golfiques sont financés par la ZAC du golf (zone d'aménagement concerté), en d'autres termes par la vente des terrains.

Un changement qui modifie profondément l'équilibre du projet.

En outre, le dialogue territorial a permis d'affirmer des positions : les professionnels du golf défendent l'idée que la construction d'un golf sera positif pour le tourisme du territoire, la présence de plusieurs golfs à proximité permettra de renforcer les destinations golfiques du territoire. Un argument véridique comme l'a montré la création du «Golf Pass Côte Basque» (regroupant les golfs de Arcangues, Biarritz, Bayonne et Seignosse) qui a été bénéfique à ces différents golfs en créant une destination golfique. Néanmoins, la taille du projet de golf de Tosse interpelle et 45 trous paraissent disproportionnés.

De plus, c'est bien par endettement que le complexe golfique sera construit : le syndicat Landes Océanes (détenu à

70% par le Département), porteur du projet, va s'endetter pour construire le golf et la vente des terrains en bord de golf permettra progressivement de rembourser la dette. Un montage qui fait toujours courir un risque à la collectivité. Par exemple, le golf de Seignosse fut construit il y a 30 ans par un opérateur privé, via une concession de construction : l'opérateur a construit et exploité le golf pendant 30 ans, celui-ci revenant à la collectivité au terme du contrat. Nous restons donc persuadé qu'un autre montage reste possible pour ce projet de golf de Tosse.

Conformément à nos demandes, une étude de circulation a été lancée afin de cerner l'impact du projet sur l'ensemble du territoire qui connaît déjà de gros bouchons en été. Cela soulève également le problème des réseaux : sont-ils dimensionnés face un tel projet ? Actuellement notre territoire est sous tension : difficultés de circulation, problèmes d'assainissement, mauvaise qualité de l'eau, ce sont tous ces sujets qu'il faut intégrer avant de se lancer dans de grands projets.



EDITO

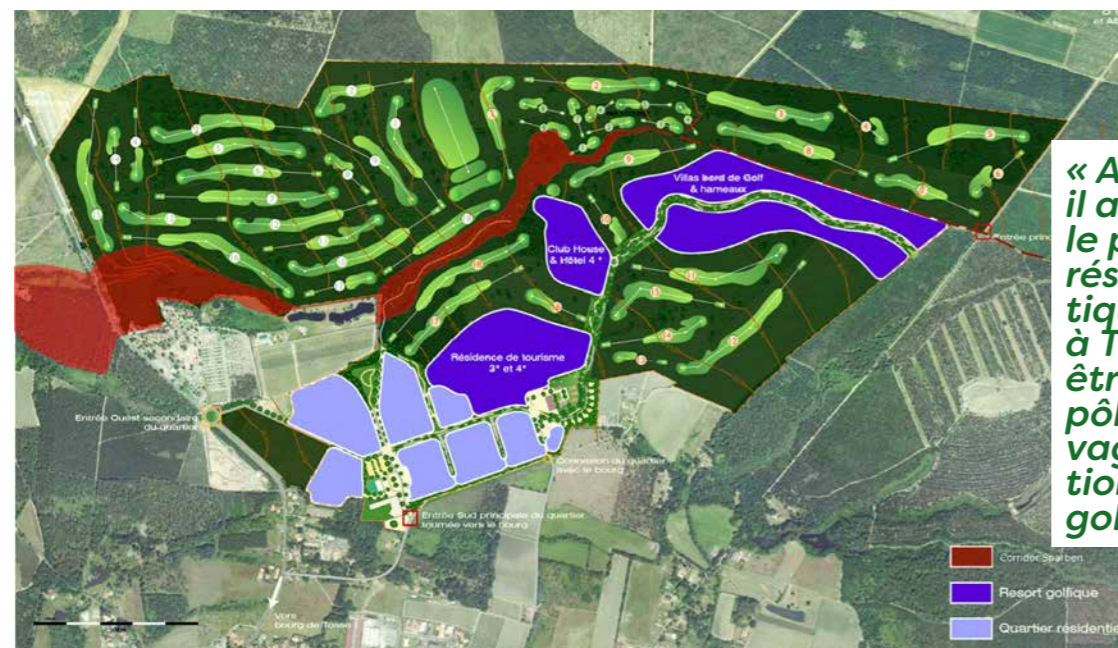
Membres du groupe Couleurs Landes, nous nous efforçons de défendre des idées respectueuses de l'intérêt général parfois au détriment de certains intérêts particuliers.

Si la politique sociale du département apparaît efficace, certains projets poussent à l'interrogation et à la vigilance. Face à un argent public de plus en plus rare, nous nous devons de le gérer avec parcimonie et efficacité.

Anne-Marie DAUGA Lionel CAMBLANNE
Maire de Seignosse



Le projet prévoit un nouveau centre ville, des équipements publics, des logements ... et trois terrains de golfs.



« Au fil du temps, il apparaît que le projet de pôle résidentiel, touristique et golfeque à Tosse s'avère être un projet de pôle résidentiel à vague connotation touristique et golfeque. »

Après 5 réunions publiques à travers le territoire, et plusieurs ateliers, le dialogue territorial autour du projet de pôle résidentiel, touristique et golfeque de Tosse, débuté en janvier 2015, s'est achevé fin d'année 2016. Cela met un terme à la « consultation du grand public » organisée.

> Rappel du projet

Sur une surface de 245 hectares, le projet prévoit la construction de 3 golfs (1 de 9 trous et 2 de 18 trous dont un parcours classique et un parcours championnat), ainsi qu'un pôle résidentiel et touristique comprenant :

- des hébergements permanents (150 logements sociaux et 100 logements intermédiaires),
- des hébergements touristiques: un Hôtel 4* de 80 chambres, 200 logements en résidence de tourisme, 160 villas en bord de golf.

Le projet prévoit également la construction d'un nouveau centre ville, avec services, restaurants et équipements publics.

> L'avancement actuel du projet

L'accord-cadre de maîtrise d'œuvre urbaine a été attribué le 30 décembre 2015 au groupement ayant pour mandataire la société espagnole de San Sebastian SAMAZUZU et le marché de maîtrise d'œuvre des équipements golfeques a été confié le 15 Février 2016 au groupement ayant pour mandataire la société European Golf Design Limited. A la suite

des études menées conjointement par ces deux équipes de maîtrise d'œuvre, les avant-projets (AVP) du pôle résidentiel et touristique à dominante golfeque portant sur les équipements golfeques et sur les aménagements urbains ont été finalisés.

À l'issue de l'AVP, les estimations financières sont les suivantes :

- Equipements golfeques : 14,6 millions d'euros HT
- Voiries et dessertes (accès Nord, Ouest et Sud) : 6 millions d'euros HT
- Aménagements urbains de la ZAC : 13,3 millions d'euros HT

En décembre 2016, la décision a été prise de poursuivre le projet d'aménagement, les études de pré-faisabilité ayant été jugées positives par les membres du Syndicat Landes Océanes et notamment le Conseil départemental. Néanmoins, ces études sont des études prospectives (étude d'impact territorial réalisé par le cabinet Deloitte), qui sont dès lors basées sur des postulats et hypothèses: en d'autres termes, la pertinence et la viabilité du projet sont jugées en prenant un certain nombre d'hypothèses (fréquentation, nombre de joueurs, panier moyen dépensé ...). Mais aucune validation sérieuse des hypothèses de départ n'a été réalisée par une étude de marché.

De plus, l'impact socio-économique du projet apparaît exagéré : les retombées sont estimées à 495 ETP (Equivalent Temps Plein) dont 200 ETP résultant du

tourisme et du golf.

> Un dialogue territorial fantôme

Un dialogue consiste en une communication entre des personnes ; un dialogue territorial consiste donc en une communication entre des personnes du territoire. Le dialogue territorial a été à l'image de la réunion publique de Soustons du 29 mars 2016: interrompue au bout d'une heure, la réunion publique a tourné au fiasco, quolibets et brocards étant lancés au milieu d'une bronca générale. Lors de chaque réunion publique, les défenseurs du projet se sont assurés que les salles soient consciencieusement remplies par le personnel du Conseil départemental et les membres du Parti Socialiste local, tous présents pour faire la claque, donnant ainsi l'image d'un projet soutenu par une population absente.

Pas une fois, les conseillers départementaux du canton, qui représentent donc démocratiquement les habitants du territoire n'ont été invités à s'exprimer sur le sujet.

L'origine du fiasco ? Des élus porteurs du projet peu convaincus par leurs propres arguments qu'ils ne maîtrisaient vraisemblablement pas bien, restant approximatifs dans toutes leurs réponses, c'est bien pourquoi la seule réunion intéressante est celle qui fut menée par Henri Emmanuelli lui-même à qui on ne peut pas enlever sa force de conviction et sa connaissance des dossiers.



COLLÈGE D'ANGRESSE Oui, mais ...

Lors de l'assemblée départementale du 7 Novembre dernier, Anne-Marie Dauga est intervenue au sujet du collège d'Angresse, précisant la position du groupe Couleurs Landes: la création d'un nouveau collège est un beau projet mais la nécessité actuelle est à démontrer ainsi que la pertinence de sa localisation.

Le projet de construction d'un nouveau collège à Angresse a amené une double interrogation du groupe Couleurs Landes, concernant d'une part la temporalité du projet, d'autre part sa localisation à Angresse.

> Concernant la temporalité

Le Sud des Landes est une région qui connaît une croissance démographique importante de 2,5% sur les 10 dernières années. En toute logique, cela laisse supposer qu'il faut davantage de collèges, qu'il y a un besoin. Or il n'en est rien, car la population du Sud des Landes et de MACS vieillit. En effet, l'étude détaillée des chiffres montre que la solde naturel se situe entre 0 et 0,1%, c'est-à-dire que la population de MACS ne croît pas naturellement. La croissance vient uniquement de l'extérieur et ce sont des personnes plutôt âgées qui s'installent.

Notre objectif : défendre l'intérêt général et utiliser avec parcimonie l'argent des contribuables

Un collège à Angresse rendra service à de nombreux parents. Nombreux sont les parents - seignossais notamment - à soutenir un projet de collège à Angresse. Néanmoins, les conseillers départementaux ont le devoir de défendre les projets qui sont dans l'intérêt du plus grand nombre de personnes. Or Angresse est au centre d'un triangle (Soustons - Capbreon - Tyrosse) qui voit son nombre de collégiens baisser depuis plusieurs années. Il semble donc peu logique d'y créer un nouveau collège qui viendrait diminuer les effectifs des collèges actuels. Au regard de la croissance du territoire, un nouveau collège sera certainement nécessaire, mais uniquement dans plusieurs années; et ce serait mal utiliser l'argent public que de construire un tel collège aujourd'hui.

Le collège de St Geours de Maremne est le seul collège à voir ses effectifs croître notablement.

Pour preuve, la part des moins de 30 ans diminue sur le territoire. Cela n'est pas anodin car c'est la frange de population qui a des enfants ... S'il y a moins de trentenaires, il y a moins d'enfants ...

Au regard de cette incertitude démographique est-il opportun de lancer un projet de collège ? Nous pourrions comprendre le projet du département de réaliser de la réserve foncière pour un futur collège dans 20 ou 30 ans, mais il paraît inopportun de lancer un projet actuellement.

Pis encore, depuis 5 ans, le nombre de collégiens dans les collèges du secteur (Capbreton, Tyrosse, Soustons, St Geours) a diminué : quasiment -2% en 5 ans. A Soustons, on est à -6% et -12% à Capbreton.

Alors que le nombre de collégiens diminue, que les chiffres dans la durée indiquent une stabilité voir une baisse du nombre de jeunes, est-il utile de construire un nouveau collège ?

> Le choix de la commune d'Angresse

Le Programme Local de l'Habitat est une étude très pertinente réalisée par MACS en janvier 2015. L'étude dresse les perspectives d'évolution de population et de logement sur MACS, et le projet de

collège apparaît contradictoire avec les conclusions de celui-ci. L'indice de jeunesse de l'intercommunalité est de 0,76 soulignant une population âgée (Page 39 du PLH version Nov 2015).

Ainsi on peut lire page 39 du PLH «Seules les communes situées à l'est du territoire, ont un indice de jeunesse supérieur à 1, allant jusqu'à 1,5 pour Josse. Elles accueillent davantage des familles avec enfants. » Cela est confirmé par le fait que seul le collège de Saint Geours voit ses effectifs croître notablement.

Dès lors pourquoi faire un collège à Angresse si ce n'est pas là que se situe le besoin ?

Aujourd'hui, il n'est pas opportun de lancer un projet de construction à Angresse. Le risque est de voir un nouveau collège « siphonner » les effectifs des collèges alentours, le risque est de voir se produire ce qui s'est produit à Labrit, c'est-à-dire de déshabiller Pierre pour habiller Paul. Alors que les ressources se font rares, que les collectivités tout autant que l'éducation nationale, doivent gérer au mieux les ressources et surtout les optimiser, nous risquons d'investir dans un équipement sous utilisé.